REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT DU NORD

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15

DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES

Date de la convocation :

Séance du 19 décembre 2024

13 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

<u>Etaient Présents</u>: M.M. DUEZ P. - FOVEZ A. - M^{me} DELAVAL MF. - BILLOIR R. - NIEUWJAER M. - DENOYELLE M. - M^{me} BRENDLER L. - M. DUQUESNOY A. - M^{me} LEROY R.

Formant la majorité des membres en exercices.

<u>Etaient Absents</u>: M^{me} MORELLE V. - DECEUNINCK R. - M^{me} SOURDEAU A. – M^{me} FROMONT V. – M^{me} RUELLE N. – M^{me} BONNET M.

Procurations: SOURDEAU A. pour DUEZ P.

FROMONT V. pour FOVEZ A. MORELLE V. pour BILLOIR R.

DECEUNINCK R. pour DELAVAL MF.

Secrétaire de séance : BRENDLER L.

OBJET: Bâtiments communaux – contrat d'entretien des locaux.

Afin de faire face au départ en retraite d'un agent technique au 1^{er} janvier 2025, M. le Maire souhaite confier une partie des tâches de cet agent à une société de nettoyage.

Le coût des différentes prestations est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Bâtiments	Coût
Ecole: nettoyage de l'ensemble des bâtiments (nouveau et ancien avec ajout de la salle de classe des TPS-PS, du bureau de la directrice et du couloir)	1 524 € TTC/mois soit 18 288 €/an

Cantine: service cantine 12h-13h30, 4 jours/semaine.	630 € TTC/mois soit 7560 €/an
Salle des sports : entretien de la salle et des sanitaires (1 fois / semaine)	204 €TTC/mois soit 2448 €/an

Concernant la salle des fêtes, il est décidé que seul le parquet de la salle serait entretenu par S2N. Les agents se chargeront des sanitaires, cuisine et hall d'entrée.

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/ d' :

- Valider les propositions faites par M. le Maire.
- Autoriser M. le Maire à signer l'avenant remis par la société S2N pour la salle des sports,
 l'école et la cantine.
- Inscrire des crédits suffisants au budget communal.

POUR: 13 voix CONTRE: NUL: ABSTENTION:
--

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, VILLERS-EN-CAUCHIES, le 23 décembre 2024.

Le Maire, Pascal DUEZ La Secrétaire de séance, Lindsay BRENDLER

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le

2 4 DEC. 2024

Et de la publication sur le site internet de la commune le 2 4 DEC. 2024



En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr